

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 5 de l'ordre du jour

CL 2002/03FFV
CX/FFV 02/13

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS
Dixième session
Mexico (Mexique), 10 - 14 Juin 2002

F

Nécessité d'élaborer des Disposition Générales pour l'étiquetage Spécifique des Fruits et Légumes Frais

CANADA

Canada appuie les provisions actuelles génériques sur l'étiquetage des denrées alimentaires contenues dans le Manuel de Procédure et à son avis, il n'est pas nécessaire que des provisions futures soient établies pour l'étiquetage spécifique des produits frais

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

La Communauté européenne estime que la partie "étiquetage" des normes Codex, telles qu'elles sont rédigées actuellement, est satisfaisante. Le cas échéant, une plus grande mise en cohérence, sur la forme, de cette partie des normes Codex pour les fruits et légumes frais avec d'une part, l'annexe I de la lettre circulaire CL 2002/03-FFV, d'autre part la partie "étiquetage" des normes CEE/ONU, pourrait être recherchée.